

Toulon, le 4 janvier 2021

Régine POZET
Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichement
Téléphone 04 94 46 81 94

D.R.E.A.L. PACA
à l'attention du Service Connaissance Aménagement
Durable et Evaluation / Unité Evaluation
Environnementale
6 rue Antoine ZATTARA
CS 70248
13331 MARSEILLE CEDEX 03

RECOMMANDE AR : 1A 177 735 5787 7

8N 01304451482

Objet: Saisine de l'autorité environnementale (Ae)

Références dossiers : 20198/211 : NEOEN représentée par M Paul-François CROISILLE projet d'une construction d'un parc photovoltaïque : commune de SALERNES : lieu-dit : HUCHANE

Dossier qui va faire l'objet d'une enquête publique

Coordonnées : Gildas REYTER (04 94 46 80 26): gildas.reyter@var.gouv.fr
et : ddtm-demande-defrichement@var.gouv.fr

PJ : 1 dossier papier et un dossier numérique (clé USB)

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de consulter pour avis l'Autorité environnementale (Ae). Cette consultation porte sur le projet de la construction d'un parc photovoltaïque sur la Commune de SALERNES. Le dossier comprend :

- le dossier de demande d'autorisation
- l'étude d'impact
- l'étude des incidences NATURA 2000

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de votre avis interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de cette saisine, date dont vous voudrez bien m'informer par un accusé de réception aux adresses mail suivantes :

(gildas.reyter@var.gouv.fr et ddtm-demande-defrichement@var.gouv.fr)

J'ai noté que l'avis de l'Autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'informations émises dans le délai sera mise en ligne sur votre site internet :

<http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRPACA/avis-ae-projets-paca.aspx>.

Je vous transmets avec cette saisine un dossier papier et un dossier en version numérique (clé USB)

L'adjoint au chef du Service Agriculture et Forêt

Gildas REYTER